

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaiet présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

Date de convocation : 21 Février 2025

D/2025-029

Objet de la délibération : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur BELTRAN, il est nécessaire de procéder à l'élection de son remplaçant en tant que second délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron.

Elle rappelle qu'il y a 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce Syndicat :

1^{er} délégué titulaire : Mme NELIAS Agnès

2^{ème} délégué titulaire : M. LHOPITAL Guy

1^{er} délégué suppléant : M. FOURDIN Fabrice

L'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Est candidat : Monsieur Christian RULLIAT

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu : M. Christian RULLIAT : 8 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron :

Mme NELIAS Agnès et M. LHOPITAL Guy en qualité de délégués titulaires,

M. FOURDIN Fabrice et M. RULLIAT Christian en qualité de délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 MARS 2025

Publication ou notification du : - 6 MARS 2025

Publication site internet le : - 6 MARS 2025

Affichage liste des délibérations le : 04/03/2025